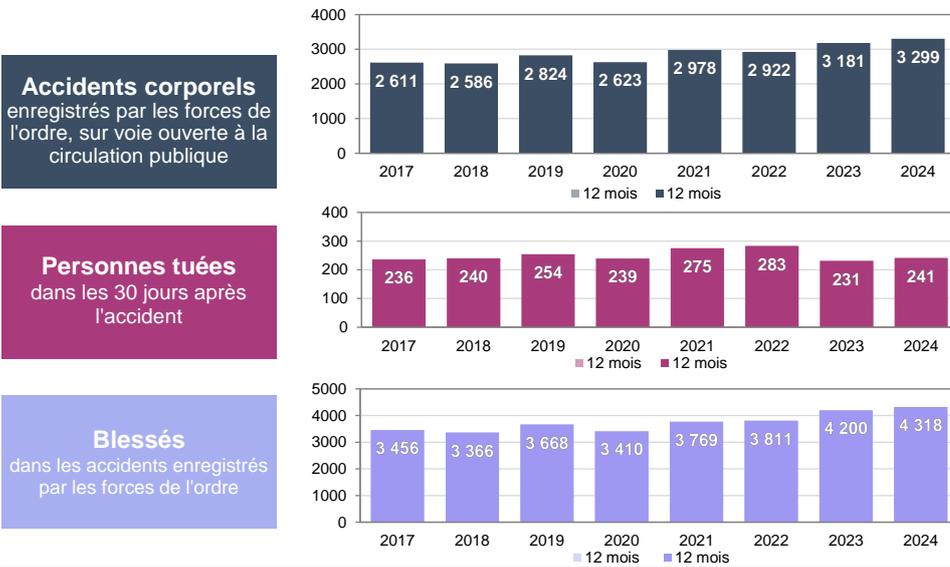


En **décembre 2024**, les forces de l'ordre ont enregistré 260 accidents corporels en outre-mer, soit -15% par rapport à décembre 2023. On dénombre dans ces accidents

36 **tués** (20 dans les DROM et 16 pour les autres territoires), soit +71% par rapport à 2023 ;
337 **blessés** (277 dans les DROM et 60 pour les autres territoires), soit -17 % par rapport à 2023.



Bilan depuis le début de l'année 2024

3 299 accidents corporels à fin décembre

+4% par rapport à 2023

241 tués à fin décembre

+4% par rapport à 2023

4 318 blessés à fin décembre

+3% par rapport à 2023

	Décembre*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	36	+71%	86	+59%	241	+4%
Blessés BAAC	337	-17%	1 034	-8%	4 318	+3%

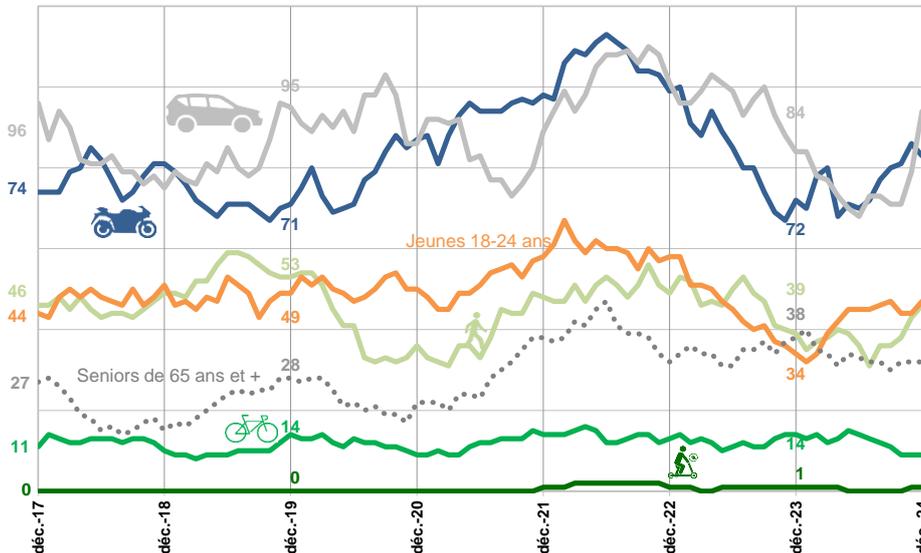
* Décembre 2024 par rapport à décembre 2023

** Cumul 3 mois de octobre 2024 à décembre 2024 par rapport au cumul 3 mois de octobre 2023 à décembre 2023

*** Cumul 12 mois de 2023 à décembre 2024 par rapport au cumul 12 mois de 2022 à décembre 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 21/01/2025 pour l'année 2024

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers



Nombre de personnes tuées cumulées sur 12 mois établi en

Décembre 2024

% par rapport à l'année 2019

VL
94 ; -1%

2 RM
83 ; +17%

Jeunes 18-24 ans
47 ; -4%

Piétons
46 ; -13%

Sénior 65 ans et plus
32 ; +14%

Cyclistes
9 ; -5 tué(s)

Usagers d'EDPm
1 ; ns

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	+6%	+21%	
2 RM *	+10%	+5%	+15%
Automobilistes	-7%	+3%	-17%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomoteuristes, Motocyclistes
ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 21/01/2025 pour l'année 2024

Tableau détaillé du mois de décembre 2024 par rapport à un an auparavant

Tendance ces trois derniers mois :

- dans les départements et régions d'outre-mer, la tendance est à la hausse pour les tués (+72 %) et à la baisse pour les blessés enregistrés (-14 %) ;
- sur les autres territoires d'outre-mer, la tendance est à la hausse pour les tués (+41 %) et à la hausse pour les blessés enregistrés (+38 %).

Départements et régions d'outre-mer (DROM)

	Décembre		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	20	277	55	+23	855	-143	163	+28	3 694	+67

Par mode de déplacement

Piétons	4	33	14	+8	88	-22	36	+7	406	-12
EDPm	0	9	1	+1	36	+9	1	+0	132	+60
Cyclistes	1	10	3	+0	32	-8	8	-2	178	+22
2RM	6	94	17	+1	306	-41	55	+12	1 295	-1
Automobilistes	8	120	19	+12	336	-89	59	+13	1 497	-13

** Cumul 3 mois de octobre 2024 à décembre 2024 par rapport au cumul 3 mois de octobre 2023 à décembre 2023

*** Cumul 12 mois de 2023 à décembre 2024 par rapport au cumul 12 mois de 2022 à décembre 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM

Données définitives jusqu'en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 21/01/2025 pour l'année 2024

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

	Décembre		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	16	60	31	+9	179	+49	78	-18	624	+51

Par mode de déplacement

Piétons	2	3	5	+2	15	-1	10	+0	63	-4
EDPm	0		0	+0	1	+1	0	+0	4	+0
Cyclistes	0	1	1	-2	2	-1	1	-3	18	+0
2RM	2	32	7	+2	73	+41	28	-1	281	+121
Automobilistes	12	18	18	+11	70	+18	35	-3	197	-20

** Cumul 3 mois de octobre 2024 à décembre 2024 par rapport au cumul 3 mois de octobre 2023 à décembre 2023

*** Cumul 12 mois de 2023 à décembre 2024 par rapport au cumul 12 mois de 2022 à décembre 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC

Données définitives jusqu'en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 21/01/2025 pour l'année 2024

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trotinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trotinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAXy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs de 2023 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2024.**

L'export à partir de TRAXy est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>

Évolution du nombre de tués selon le mode de déplacement par semestre pour chaque année

